

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2020

Convocation : 31 août 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le 8 septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

Présents : N. Velin, A. Lai Cheong, A. Delencre, C. Guihaire, L. Ferrandin, D. Meuleau, R. Fringard, M. Racine, Ph. Glanard, A. Caye Courtois, J. Colas, M. Volza, J. Posnic

Absents excusés : F. Carle (pouvoir à M. Racine) Ph. Gaillard.

Secrétaire de séance : M. Racine

Les procès-verbaux des réunions du 10 juillet 2020 ont été approuvés à l'unanimité des présents. MM. Carle et Gaillard n'ont pu le signer du fait de leur absence à cette réunion.

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX

Madame le Maire rappelle les observations de M. le Sous-Préfet d'Eure et Loir formulées par courrier en date du 17 août 2020. Les élections des délégués en date du 26 mai 2020 ne peuvent être validées compte tenu du fait qu'elles aient été réalisées au scrutin public et non secret comme prévu par les textes de loi. Il convient donc de procéder à une nouvelle élection pour se conformer aux dispositions des Articles L 5211-7 et L 5711-1, L2122-7 et L 2121-21 du CGCT. Après avoir voté à bulletin secret à chacun des scrutins, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à la majorité comme suit les membres des différents syndicats intercommunaux :

- SIRP N. Velin, A. Delaporte, J. Colas, A. Lai Cheong
- SMICA titulaires A. Caye Courtois, A. Delaporte suppléante J. Colas
- Syndicat des Eaux titulaire : N. Velin suppléant F. Carle
- Energie Eure & Loir titulaire : N. Velin suppléant : Ph. Glanard

ETUDE DE DEVIS

- Système PTI/DATI pour agent communal – travailleur isolé

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition de la société DOOMAP pour l'acquisition et la configuration d'un PTI/DATI, afin d'assurer la sécurité de l'agent communal en travail isolé, pour un montant de 49€ HT de frais de dossiers puis de 36€ HT par mois sans engagement de durée.

- Défibrillateur externe

A l'unanimité, le Conseil municipal retient la proposition de la société DUMONT SECURITÉ pour l'acquisition d'un défibrillateur externe type G5 et équipements associés, qui seront placés sous l'auvent de l'abribus devant la mairie, pour un montant de 1764.36€ HT. Un contrat de maintenance sera ultérieurement souscrit pour être en conformité avec les réglementations en vigueur.

- Formation aux premiers secours

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de la CROIX ROUGE FRANÇAISE pour une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 pour 15 personnes, frais de matériel et déplacement inclus, pour un montant de 863.20€ HT. Cette formation, destinée en priorité aux élus, s'inscrit dans la démarche de réalisation du plan communal de sauvegarde.

- Aire de jeux

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit l'offre de la société MSD NORMANDIE comprenant une structure avec petit mur d'escalade, escalier et toboggan, une structure

sur ressort ou lame à bascule une place, deux jeux sur ressort une place pour PMR, un pont de singe, des dalles amortissantes pour entourer les jeux (78 dalles épaisseur 20mm et 30 dalles épaisseur 43 mm) deux bancs en polyéthylène recyclable, port non compris, pour un montant de 13811.94 € HT. La société se chargera de la pose des équipements, d'un montant de 7020.50€ HT. Des subventions seront sollicitées ultérieurement pour financer ce projet.

- Point WIFI salle polyvalente Daniel Bergin

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit l'offre de de la société AIDE MICRO INFORMATIQUE pour l'acquisition, la configuration et la mise en service d'un routeur pour un montant de 225€ HT, qui sera installé dans la salle polyvalente dans le cadre de la mise en place d'un accès WIFI.

RETROCESSION DE VOIRIE

Dans le cadre du plan « Routes 2021 » du Conseil Départemental, sont proposées en reclassement en voirie communale, et demeurant en l'état :

- Départementale RD 301-1 allant de Ritoire au Poirier, PR 0 + 000 au PR 1 + 250 soit 1250 m
- Départementale RD 115-12 reliant l'ancienne gare à Gilles, PR 0 + 350 au PR 0 + 596 soit 246 m
- Départementale RD 301-5 allant de la RD 115-2 à la RD 301-4 PR 0 + 000 au PR 0 + 472 soit 472 m
- Départementale RD 301-7 allant de la RD 301-1 à la RD 301-6 PR 0 + 000 au PR 0 + 483 soit 483 m
- Départementale RD 115-10 allant des Berteaux au Poirier PR 3 + 665 au PR 5 + 048 soit 1383m.

Le Département s'engage à réaliser sur les exercices 2020 et 2021 les travaux d'amélioration de son propre réseau destiné à recevoir les reports de trafic liés aux déclassements visés à l'article 4. La portion de voirie Départementale RD 301-3 allant des Berteaux au Bourg PR 0 + 000 au PR 1 + 552 soit 1152 m est donc concernée par une reprise de couche de roulement avec renforts de rives.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, abroge la délibération 2018/16 du 20 septembre 2018 et décide à l'unanimité de reclasser en voies communales les nouvelles routes départementales susvisées déclassées par le Conseil Départemental, et les mesures de compensation associées.

NOMINATION DE CHEMINS RURAUX

Dans le cadre du processus d'inscription des chemins au Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le Conseil municipal, sur proposition de la commission des chemins réunie le 7 septembre 2020, approuve à l'unanimité les nominations de trois parcours de randonnée pédestre comme suivent :

- Circuit du Vieux Château
- Circuit du Pommeray
- Circuit de la Vallée du Radon.

REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE DES FÊTES

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le remboursement des acomptes versés pour la location de la salle des fêtes aux personnes qui ont effectué une demande d'annulation de leur location afin d'éviter la propagation de l'épidémie de COVID 19.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, ainsi qu'il suit, les subventions allouées en 2020:

APADVOR	30
Ligue contre le cancer	30
Association française contre la myopathie	30
Association contre la sclérose en plaques- NAFSEP	30
Association des paralysés de France	30
Association vaincre la mucoviscidose	30
ATENA 78	150
Croix-Rouge française	30
Secours populaire	30
Banque alimentaire	30
UDAF	30
La Prévention Routière	30
Le Souvenir français	20
Centre de secours d'Anet	100
Pompiers de Bréval	100
Association des jeunes sapeurs-pompiers d'Anet	100
FNACA	60
Association des chasseurs de Guainville	500
Bon'Eure de vivre	30
Association sportive intercommunale	500
Musée du Cinéma Jean Delannoy	200
Association Parents d'Elèves Gilles-Guainville-Mesnil Simon	500

REGLEMENT DE CIMETIERE

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve après lecture le règlement du cimetière établi par Madame le Maire.

CHEMINS SANS MAÎTRE

Madame le Maire évoque les résultats de l'étude de la SAFER sur les chemins de la commune (délibération 2019/52 du 5 décembre 2019) révélant la présence de plusieurs chemins sans maître sur le territoire de Guainville. Elle propose aux conseillers de faire leur acquisition par la commune. Les conseillers acceptent le projet à l'unanimité.

AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES D'ABSENCE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de délibération à soumettre au Conseil Technique du Centre de Gestion de l'Eure et Loir concernant les autorisations exceptionnelles d'absence des agents.

CABINET PARAMEDICAL

Madame le Maire expose un projet de réhabilitation du local communal situé au 367 rue du Bourg qui sert actuellement de lieu de pause pour les agents de la commune. Elle souhaiterait y installer dès que possible une infirmière libérale qui a pris récemment contact avec elle dans le but de trouver un local professionnel. Cette démarche impliquerait de nettoyer le local en profondeur et de le mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Des solutions d'élévateur ou de fauteuil électrique installé dans l'escalier sont envisagées pour ce faire. L'installation électrique devra être refaite. Le local de pause des agents et ses équipements seraient transférés à l'étage avec l'aménagement d'un point d'eau. A terme, une sophrologue et une psychologue pourraient aussi occuper les locaux. Madame le Maire indique que des subventions seront demandées aux services de l'Etat, du Département et de la Région pour aider à financer les travaux. Le projet de cabinet paramédical est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire indique avoir contacté plusieurs entreprises de nettoyage pour procéder immédiatement à la désinfection des locaux. Seule l'entreprise NETTOYAGE 27 a été en mesure de lui répondre ; le devis proposé, d'un montant de 450€ HT est accepté à l'unanimité.

LECTURE DE COURRIERS

-Courrier de M. Gaillard annonçant sa démission de ses fonctions de conseiller municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

-Journée d'accueil aux habitants du 5 septembre 2020 : quelques personnes ont répondu à l'invitation lancée par la commune. L'ouvrage final de broderie représentant le blason de Guainville, initié par Mme NIELSEN, habitante de la commune, a été exposé à cette occasion. Il sera prochainement accroché dans la salle principale de la mairie.

-Une demande a été effectuée par la commune auprès des services de l'Etat pour dématérialiser la démarche de recensement militaire des jeunes de Guainville.

-Les responsables de la société SAS Primard se sont entretenus le matin avec Madame le Maire au sujet de la réhabilitation du Domaine de Primard, actuellement en cours.

-L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) mandaté par le Centre de Gestion de l'Eure et Loir est venu effectuer sa mission le matin même dans les locaux communaux, en particulier dans le service technique.

-Une réunion sera organisée par les candidats aux sénatoriales le 11 septembre à la mairie du Mesnil Simon pour les élus délégués concernés.

TOUR DE TABLE

Mme Velin revient sur la formation RGPD qu'elle a suivi au sein des locaux de l'AMF28 le lundi 7 septembre. Seuls 5 personnes étaient présentes à cette formation. Elle évoque le retard des communes sur l'obligation d'avoir un délégué à la protection des données (DPO) en leur sein, faute de personnels ou de moyens suffisants. L'Agglomération du Pays de Dreux, le Centre de Gestion et l'AMF28 seront sollicités pour tenter de proposer une solution commune aux collectivités actuellement dépourvues de référent.

Mme Delencre remercie les élus qui ont aidé à réguler la circulation et les arrivées des parents lors de la rentrée des classes le mardi 1^{er} septembre.

M. Glanard indique avoir déposé de grosses pierres à l'entrée du chemin de la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle afin d'y éviter les dépôts sauvages et abandons de voiture.

Il évoque ensuite la fermeture du chemin situé aux Côtes de Primard emprunté régulièrement par des quads. Il explique que ce sentier est un chemin privé et non communal comme supposé au départ. La fermeture a été effectuée afin d'éviter les conflits entre les propriétaires de la voie et les conducteurs de ces véhicules tout terrain.

Il interroge Madame Velin sur les suites du dossier de reprise du mur du cimetière. Mme Velin indique que les travaux seront débutés le 21 septembre prochain.

Il déplore enfin les abandons de déchets sur le territoire communal, probablement dus aux fermetures des déchetteries pendant l'épidémie de COVID 19 et au délai lointain de passage des encombrants sur la commune.

Mme Colas fait part de son enthousiasme quant à sa participation à l'organisation de la rentrée scolaire le 1^{er} septembre dernier. Elle souligne l'amabilité des personnes, adultes comme enfants, présents ce jour.

Mme Guihaire indique avoir récupéré plusieurs chatons errants sur la commune depuis quelques jours ; elle a adopté l'un d'eux. Elle indique avoir pris contact avec la Fondation Brigitte Bardot pour obtenir des bons de stérilisations pour 2 chatons mâles et 2 chatons femelles qui lui ont été confiés.

Mme Laï Cheong revient sur la formation concernant les finances communales qui lui a été dispensée par la Caisse d'Épargne en vidéo conférence le 4 septembre dernier. Un complément lui sera donné le vendredi 11 septembre. Elle communiquera le support de formation aux autres membres du Conseil lorsqu'il lui sera remis par la suite.

M. Meuleau rappelle la recrudescence de cambriolages sur la commune et incite la population à la prudence.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h25

